



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Evaluation des moyens pour atteindre les objectifs 2022 et 2030 de la stratégie nationale des aires protégées et pistes de financements, rapport 2022



IGF

Inspection Générale des Finances



Virginie Dumoulin, Bénédicte Guery (IGEDD), présentation à l'Université d'été du Réseau Régional des Espaces Naturels Protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Octobre 2025

- 1. Un objectif de la SNAP à encore atteindre pour la protection forte**
- 2. Le budget des gestionnaires d'aires protégées**
- 3. Les financements reposent très largement sur de la dépense publique**
- 4. L'estimation des besoins de financement**
- 5. La mise en perspective des coûts**
- 6. Des nouvelles modalités de financements**

1. Un objectif de la SNAP à encore atteindre pour la protection forte

2022 : atteinte objectifs 30% / 10 %

Février 2022 : 33% d'aires protégées dont 4,2% sous protection forte (4,1% mer, 6,2% terre)

Mai 2025 : 33,5 % d'aires protégées dont 4,9% sous protection forte (4,8% mer/6,2% terre)

2030 : la SNAP exige une gestion de « qualité »



	SUPERFICIE TOTALE (ha)	PROTECTION (objectif 30 %)			DONT PROTECTION FORTE (objectif 10 %)		
		SUPERFICIE (ha)	CONTRIBUTION A LA PROTECTION NATIONALE (%)	PROPORTION DU TERRITOIRE (%)	SUPERFICIE (ha)	CONTRIBUTION A LA PROTECTION NATIONALE (%)	PROPORTION DU TERRITOIRE (%)
TERRITOIRE NATIONAL	1 104 101 371	364 303 926	100,0%	33,0%	46 422 971	100,0%	4,2%
TERRITOIRE NATIONAL MARIN	1 037 233 422	343 572 845	94,3%	33,1%	42 271 266	91,1%	4,1%
METROPOLE MARITIME	37 610 377	16 833 813	4,6%	44,8%	28 213	0,1%	0,1%
OUTRE-MER MARITIMES	999 623 045	326 739 032	89,7%	32,7%	42 243 053	91,0%	4,2%
TERRITOIRE NATIONAL TERRESTRE	66 867 949	20 731 081	5,7%	31,0%	4 151 704	8,9%	6,2%
METROPOLE TERRESTRE	54 886 072	15 269 938	4,2%	27,8%	833 028	1,8%	1,5%
OUTRE-MER TERRESTRES	11 981 877	5 461 143	1,5%	45,6%	3 318 677	7,1%	27,7%

25% des 364 M ha d'aires protégées se recoupent

2. Le budget des gestionnaires d'aires protégées

9 catégories d'aires protégées identifiées, superficie cumulée de 224 M ha, budget de 653 M€. Les modalités d'intervention des aires protégées prennent essentiellement la forme d'ETP (65% environ de leur budget actuel).

Les différences de coût à l'hectare sont plus fondées sur le gestionnaire que sur le type de protection.

Les coûts en outre-mer sont inférieurs à ceux en métropole en raison de très grandes superficies en terre (forêt de Guyane) et en mer (réserves des TAF, de Nouvelle-Calédonie).

Catégorie d'aire protégée	Superficie totale (ha)	Budget annuel (€)	Coût €/ha total
NATURA 2000	20 372 157	166 000 000	8,1
PARCS NATURELS MARINS (OFB)	13 909 061	23 500 000	1,7
PARCS NATIONAUX	5 022 247	78 435 975	15,6
PARCS NATURELS REGIONAUX	9 812 830	169 000 000	17,2
RESERVES BIOLOGIQUES INTEGRALES ET DIRIGÉES (ONF)	50 000	3 500 000	70,0
RESERVES NATIONALES DE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE GÉRÉES COGÉRÉES par OFB	38 303	1 340 000	48,1
RESERVES NATURELLES	174 753 972	53 095 000	0,3
SITES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (acquisition et gestion)	145 000	57 900 000	399,3
SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	209 122	100 000 000	478,2
TOTAL	224 312 691	652 770 975	2,9

3. Les financements reposent très largement sur de la dépense publique

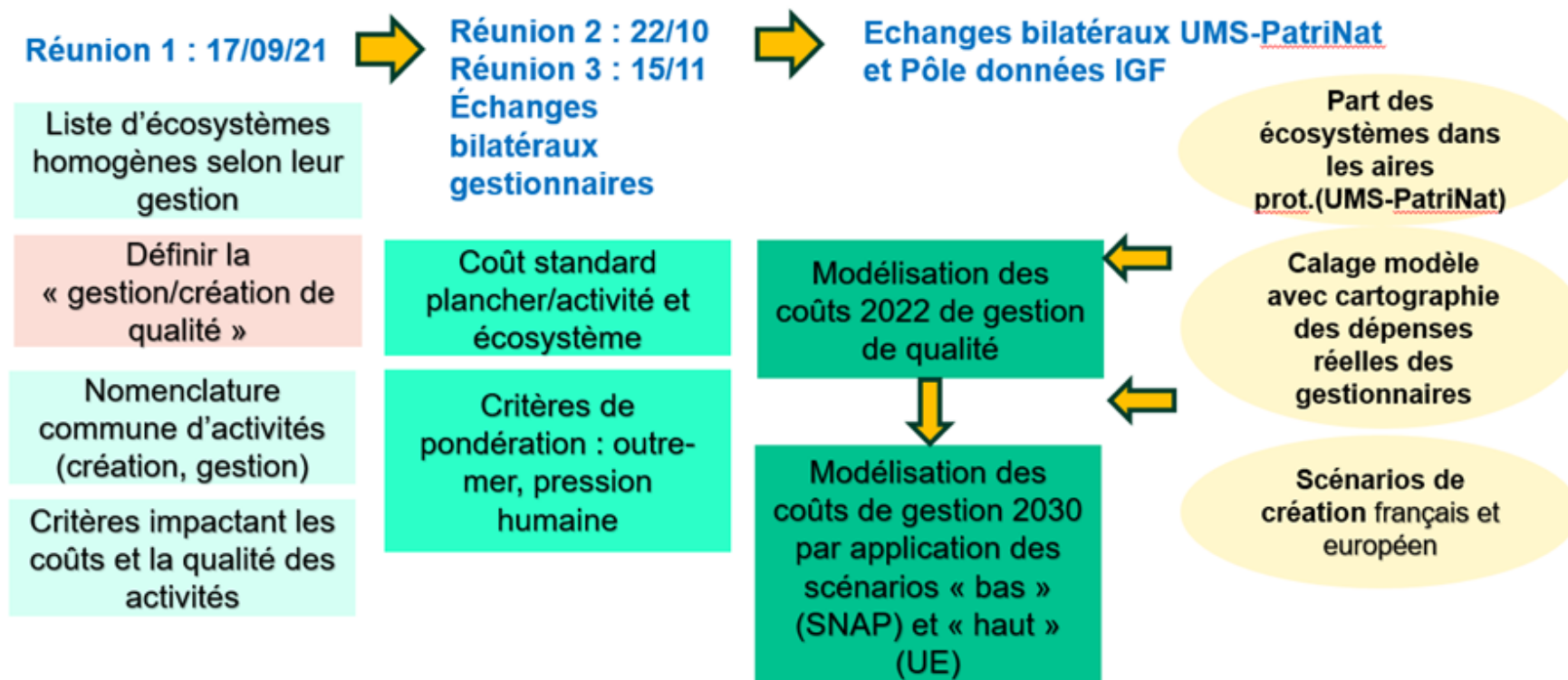
M€	Etat				Opérateur		Taxe affectée		Fiscalité	UE				Collectivités			Privés	Total avec départements (ENS)		Total sans départements	
	BOP 113 (paysage eau, biodiversité)	BOP 362 (plan relance 2021-23)	BOP ministère des armées	Dotation biodiversité	Office français de la biodiversité	Agences de l'eau	Barnier	Francisation	Taxe aménagement	FEDER	FEAMP	FEADER	Life	Région	Département	Communes et intercommunalités		Bas	Haut	Bas	Haut
2019	62,3	-	0,3	PM	93,1	34,2	2,6	37,4	PM	11,7	1,1	13,7	9,3	75 à 123	181 à 422	96 à 111	43,0	660,7	964,7	479,7	542,7
2020	64,3	-	1,2	PM	96,3	37,6	2,0	37,4	PM	11,7	1,1	13,7	9,3	75 à 123	181 à 422	96 à 111	43,0	669,6	973,6	488,6	551,6
2021	83,6	16,3	1,4	PM	97,3	27,9	2,6	37,4	PM	11,7	1,1	13,7	9,3	75 à 123	181 à 422	96 à 111	43,0	697,2	1 001,2	516,2	579,2
Commentaire	Financement OFB retiré pour éviter les doubles comptes			Comptabilisés via dépenses collectivités (10 M€ en 2021)		Financement OFB retiré pour éviter les doubles comptes			500 M€ en 2020, comptabilisés via dépenses départements	Moyenne sur la durée 2014-20. Projets sélectionnés par la mission en fonction des porteurs de projet et thématiques (Feader, Natura 2000 exclusivement, FEAMP hors navire)				Fourchette entre chiffres mission 2020 (DGFIP) et CGDD 2018			Source CGDD 2021 (comptes 2018)				

Le financement hors départements (ENS) représente entre 490 et 550 M€ en 2020 et 515 et 580 M€ en 2021 (avec le plan de relance).

Il est massivement d'origine publique (l'Etat et les collectivités apportant à parts égales 40%), les fonds privés et européens ne représentant chacun que 8% des financements.

4. L'estimation des besoins de financement

La mission a réuni en 2021 un groupe d'experts gestionnaires d'aires protégées pour modéliser les coûts par écosystème avec l'appui d'UMS-PatriNat et du pôle données de l'IGF



Agence Régionale de la Biodiversité
 Agences de l'eau
 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
 Conseil général de l'environnement et du développement durable
 Conservatoire du littoral
 Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
 Fédération des Parcs naturels régionaux de France
 France Nature Environnement

Ligue pour la protection des oiseaux
 Natura 2000
 Office français de la biodiversité
 Office national des forêts
 Pôle des données de l'inspection générale des finances
 Parcs naturels nationaux
 Réserves Naturelles de France
 UMS PatriNat MNHN

4. L'estimation des besoins de financement

Définition d'une nomenclature d'activités de création et de gestion de qualité afin d'atteindre les objectifs fixés par le document de gestion

Création

N°	Activité
1.1	Choisir les espaces prioritaires à protéger
1.2	Instruire réglementairement
1.3	Créer l'aire
1.4	Faire adhérer les acteurs du territoire dans une logique de développement durable
1.5	Créer la structure
1.6	Concevoir la politique de l'aire
1.7	Protéger et restaurer le patrimoine

Gestion

N°	Activité
2.1	Gérer la structure
2.2	Piloter la politique de l'aire
2.3	Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable
2.4	Surveiller le territoire et exercer la police de l'environnement
2.5	Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel, culturel et paysager
2.6	Protéger et restaurer le patrimoine
2.7	Faire connaître le patrimoine
2.8	Accueillir les visiteurs
2.9	Evaluer et rapporter
2.10	Assurer les imprévus (risques naturels et industriels)

4. L'estimation des besoins de financement

14 écosystèmes sélectionnés par les experts :

N°	Ecosystème	Détail
1	Forêt tempérée	Couverture en arbres de plus de 20% - Métropole
2	Forêt tropicale	Couverture en arbres de plus de 20% - Outre-mer
3	Montagne (espace rocheux)	Espace rocheux - Milieu sans ou avec peu de végétation : volcan, haute-montagne, éboulis
4	Espace cultivé	Culture, prairie
5	Milieu ouvert	Pelouse et pâturage naturel, lande, maquis/garrigue, végétation clairsemée, fourré, couverture en arbres <20%
6	Savane	=> en raison de l'absence de données assimilé au milieu ouvert
7	Zone humide	Milieu dont le sol est saturé en eau : marais dont littoral, zone de débordement, tourbière, mare
8	Grotte	Ce type d'espaces peut se retrouver dans tous les milieux => par la suite milieu non retenu pour le calcul du coût de gestion
9	Aquatique (eau douce)	Milieu en eau permanente : lac, fleuve, cours d'eau
10	Estran	Vasière, banc de sable sans végétation => en raison de l'absence de données assimilé à l'espace côtier
11	Littoral (espace côtier)	Dune, plage, roche, falaise, estuaire, récif, anciens salins, pré-salé, sansouires, forêt, etc. (en fonction du paysage du littoral), bande côtière de 0-3 miles nautiques
12	Milieu marin métropole	Côtier et océanique, au-delà de 3 miles nautiques
13	Milieu récifo-lagunaire (coraux)	Propre à l'outre-mer
14	Mangrove	Propre à l'outre-mer

4. L'estimation des besoins de financement

11 écosystèmes finalement retenus générant des standards « plancher » déterminés à dire d'experts.

18 coûts de création (principalement terrestres) et 46 coûts de gestion d'écosystèmes.
Les milieux humides et le océaniques sont les écosystèmes les mieux échantillonnés.

**Coûts uniques
terrestres**

**Création :
1 100 €/ha**

**Foncier :
5 000 €/ha**

Coûts gestion variables selon l'écosystème :

Milieu	Coût en protection forte	Coût en protection autre
Forêt tempérée	400 €/ha	35 €/ha
Forêt tropicale (Guyane)	Abaque de coût surfacique « Forêt Tropicale » fort	Abaque de coût surfacique « Forêt Tropicale » autre
Forêt tropicale (hors Guyane)	50 €/ha	12 €/ha
Montagne	75 €/ha	55 €/ha
Cultivé	1000 €/ha	30 €/ha
Ouvert	1500 €/ha	30 €/ha
Ouvert Savane	900 €/ha	100 €/ha
Humide	2600 €/ha	300 €/ha
Aquatique (eau douce)	Coefficient de multiplication de 10 du critère de pondération surfacique	Critère de pondération surfacique "aquatique"
Littoral	12000 €/km ²	12000 €/km ²
Milieu marin Métropole	Critère de pondération surfacique "Espace marin"	Coefficient de division de 10 du critère de pondération surfacique
Coraux (récifo-lagunaire)	Critère de pondération surfacique "Espace marin"	Coefficient de division de 10 du critère de pondération surfacique
Mangrove	2600 €/ha	300 €/ha

4. L'estimation des besoins de financement

Ajout de critères de pondération :

- **Surcoût de la vie par région outre-mer : 7 à 50% selon les territoires**
- **Pressions humaines pour toutes les superficies : climat, fréquentation et dérangement anthropique, agriculture intensive, urbanisation, sylviculture et espèces exotiques envahissantes**

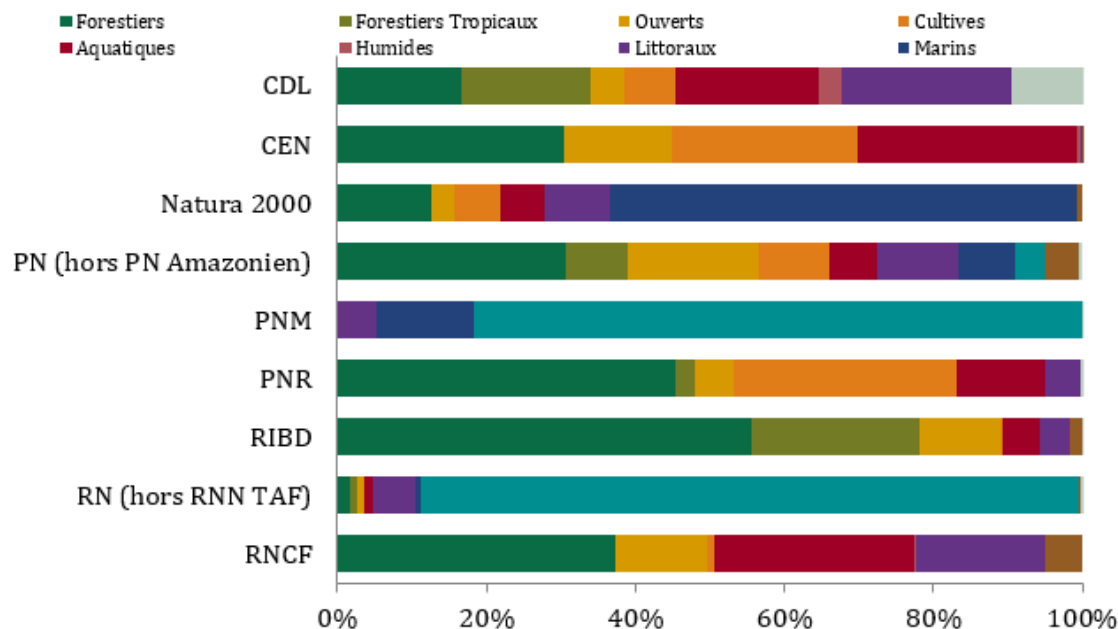
Milieu	Surcoût de pression humaine
Forêt tempérée	20 %
Milieu ouvert	25 %
Zone humide	30 %
Mangroves	30 %
Littoraux	100 %

4. L'estimation des besoins de financement

Résultats – Répartition des écosystèmes par catégorie

La composition en termes d'écosystèmes constitue un critère important d'évaluation du coût de gestion d'un site

Graphique 1 : Part (%) de la surface agrégée non corrigée de chaque milieu, par catégories d'AP en compartiments marin et terrestre



4. L'estimation des besoins de financement

Coût estimé en 2022 : 1 240 M€ (985 M€ métropole, 255 M€ outre-mer)

Coût estimé en 2030 : objectif 30% dont 10% protection forte

Scénario SNAP (protection forte : 10% en 2030) : 1 530 M€

Scénario UE (PF : 10% terre, 10% mer) : : 1 850 M€

Financement actuel : 600 M€

Besoin de mobiliser : 650 M€ supplémentaires pour 2022 et entre 900 M€ (scénario SNAP) et 1250 M€ (scénario UE) en 2030. Ce coût théorique en 2022 représente plus du double du financement en 2022 des aires protégées et en 2030, le triple.

5. La mise en perspective des coûts des aires protégées

2022 : 1 240 M€/an

2030 :

Scénario SNAP : 1 530 M€/an

Scénario UE : 1 850 M€/an

Le coût en France, des subventions dommageables à la biodiversité devant être révisées prioritairement est de 20 198 M€ dont les secteurs de l'agriculture, l'énergie et l'aménagement représentent 96% (rapport IGEDD-IGF, 2025)

Le rapport Waldron estime que les avantages économiques de la protection de 30 % des terres et des océans de la planète surpassent les coûts d'au moins 5 contre 1.

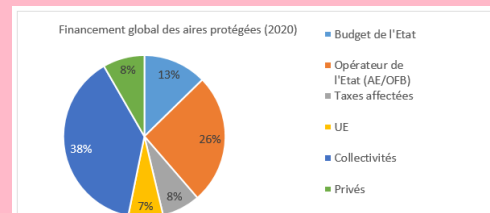
Le parangonnage européen et international démontre que ce besoin de financements supplémentaires est partagé avec de nombreux pays (Royaume-Uni et Allemagne notamment).

6. De nouvelles modalités de financement

Besoins 2022
additionnels : 650 M€
additionnels soit 1250 M€

Besoins 2030
additionnels : entre 900
M€ (SNAP) et
1250 M€ (UE)

Financements actuels 2022 : 600 M€



Taxe affectée via relèvement plafond des
agences de l'eau : 480 M€

Taxe de séjour : 170 M€

Financements privés (création d'une fondation
nationale)
Meilleure mobilisation fonds européens

6. De nouvelles modalités de financement

Autres pistes de financement proposées dans le rapport sur le financement de la SNB 2030 (IGEDD, IGF, 2022) :

- Unifier et renforcer la **fiscalité des cessions de terrains nus** rendus constructibles (+93 M€/an).
- Expérimenter une **exonération totale (et compensée) de taxe foncière pour les ORE** faisant l'objet d'un cahier des charges renforcé.
- **Accompagner en ingénierie les collectivités** dans une meilleure prise en compte de la **séquence ERC** et expérimenter de nouveaux sites naturels de compensation.
- Certains projets pourraient donner lieu à l'émission de « **crédits biodiversité** » qui, en l'absence d'un marché dédié, pourraient être valorisés au titre de la **responsabilité sociale et environnementale (RSE)** des entreprises.
- Favoriser l'intégration de **critères favorables à la biodiversité au sein du label bas carbone**.